



REIURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service correctionnel Canada

Direction des ressources matérielles

250, montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5
Téléphone : 450-661-9550 postes 3223-3210

COURRIEL :
307Soumissions.GEN-QUE@csc-scc.gc.ca
(10MB maximum par courriel)

TÉLÉCOPIEUR:
450-664-6615 - Bureau des soumissions

AMENDMENT TO THE REQUEST FOR STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) – Service correctionnel Canada
250, montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet: SERVICE DE FORMATION D'INSTRUCTEURS EN SECOURISME – TRAINING SERVICE FOR FIRST AID INSTRUCTORS		
Solicitation No. — N° de l'invitation 21301-21-3250270		
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 002	Date: April 1, 2021 1 avril 2021	
GETS Reference No. — N° de Référence de SEAG PW-21-00946168		
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2PM – 14hre	Time Zone Fuseau horaire	
On / Le : April 9, 2021 / 9 avril 2021	Eastern Daylight Time (UTC-4) Heure avancée de l'Est (UTC-4)	
Delivery Required — Livraison exigée: See herein – Voir aux présentes		
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine:	Destination: X	Other-Autre:
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:		
Vincent Fournier		
Telephone No. – N° de téléphone: 450-661-9550, Ext. : 3298	Fax No. – N° de télécopieur:	
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.		
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes		

**Request for Standing Offer (RFSO) Amendment 002 is issued to**

1. Respond to questions 1 through 3 received during the solicitation period
 2. Extend the closing date of the RFSO
-

1. Questions and Answers 1 through 3:

Question 1 : Are you looking to build a digital training service for first aid instructors or are you looking to hire a pre-existing training service?

Answer 1 : We don't need that kind of service. On the contrary, classroom lessons are prioritized. We are not closing the door on a virtual portion or online course during the training, but there is still a portion in the classroom that must remain. We are therefore looking for a service provider who already has pre-established training (turnkey).

Question 2 : Section 4.A (Requirements) of the Statement of Works, states that "In accordance with federal government requirements, training must be provided by a qualified Contractor, who has a certificate indicating that it is able to give courses in first aid delivered by the Canadian Red Cross or St. John Ambulance."

In accordance with the Canadian Occupational Safety & Health (COSH) regulations, Part XVI, First Aid, The Canada Labour Code 16.12 (2) states: "Basic, standard and advanced first aid attendant training courses, including wilderness first aid courses, shall be given by a qualified person who holds a valid certification from an approved organization attesting that they are competent to deliver first aid training" and the definition "approved organization" means an organization that is approved by any province for the teaching of first aid". As such, we holds equivalent accreditation to St. John Ambulance, Red Cross and other approved first aid agencies. Our courses follows the ILCOR 2020 guidelines. We are asking that equivalent providers to SJA and RC be allowed to submit proposals.

Question 3 : Does accreditation have to come from a recognized organization in Canada (ex: Canadian Red Cross) or is it possible to grant patents from the local organization?

Answer 2 & 3 : According to our National Advisor, Occupational Health and Safety Program (OHS), it appears that the Canada Occupational Health and Safety Regulations (COHSR) refers to the provinces for the accredited body. In the case of Quebec, reference must be made to the criteria of the "Commission des Normes de l'Équité de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST)" for the organization to be considered approved by the COHSR.

REFERENCE: COHSR, Section XVI 16-12 par (2),: it mentions that first aid training must be offered by a qualified person who holds a valid certification from an approved organization by the province attesting that they are competent to deliver first aid courses.

That said: here are the organizations approved by the CNESST for the province of Quebec:

- St-Jean ambulance: general first aid instructor
- Red Cross: first aid and Cardio-Respiratory Resuscitation (CPR) instructor
- Heart and Stroke Foundation: first aid instructor
- Lifesaving society: first aid instructor

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/fournisseurs-formateurs>



2. The Solicitation Closing date of the RFSO has been extended:

Delete: **Solicitation Closing date, April 7, 2021 - Eastern Daylight Time (UTC-4); and**

Insert: The following, new **Solicitation Closing date, April 9, 2021 - Eastern Daylight Time (UTC-4).**

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.

**La modification 002 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:**

1. Répondre aux questions 1 à 3 reçues au cours de la période d'invitation
 2. Proroger la date de clôture de la DOC
-
-

1. Questions et réponses 1 à 3:

Question 1 : Est-ce que vous cherchez à obtenir un service de formation numérique (virtuel/en ligne) pour les instructeurs en secourisme ou vous cherchez à obtenir un service de formation préexistant?

Réponse 1 : Nous n'avons pas besoin de ce genre de service. Au contraire, les cours en classe sont priorisés. Nous ne fermons pas la porte à une portion du cours en virtuel ou en ligne mais il reste quand même une portion en classe qui doit rester. Nous cherchons donc un fournisseur de service qui possède déjà une formation préétablie (clé en mains).

Question 2 : Concernant la section 4.A (Contraintes) de l'énoncé des travaux, qui stipule « qu'en respect des exigences gouvernementales fédérales, la formation doit être donnée par un entrepreneur qualifié, titulaire d'une attestation, indiquant qu'il est apte à donner des cours de secourisme, délivrée par la Croix-Rouge canadienne ou Ambulance Saint-Jean. »

Conformément à la réglementation canadienne sur la sécurité et la santé au travail (RCSST), partie XVI, Premiers soins, le Code canadien du travail 16.12 (2) stipule: " Les cours de secourisme élémentaire, de secourisme général et de secourisme avancé, y compris de secourisme en milieu sauvage, sont donnés par une personne qualifiée qui est titulaire d'une attestation d'un organisme agréé portant qu'elle est apte à donner des cours de secourisme." et la définition « d'organisme agréé » reconnue signifie « un organisme agréé par une province pour donner des cours de secourisme. » À ce titre, nous détenons une accréditation équivalente à celle de l'Ambulance Saint-Jean, de la Croix-Rouge et d'autres organismes de premiers soins approuvés. Nos cours suivent les directives du comité de liaison international sur la réanimation 2020. Nous demandons que des fournisseurs équivalents à l'Ambulance Saint-Jean et Croix-Rouge soient autorisés à soumettre des propositions.

Question 3 : Est-ce que l'accréditation doit venir d'une organisation reconnue au Canada (ex. : Croix-Rouge canadienne) ou si c'est possible d'octroyer des brevets de l'organisation locale ?

Réponse 2 et 3 : Selon notre Conseiller national, Programme Santé et Sécurité au Travail (SST), il appartient que le Règlement Canadien sur la Santé et Sécurité au Travail (RCSST) réfère aux provinces pour l'organisme agréé. Dans le cas du Québec, il faut se référer aux critères de la Commission des Normes de l'Équité de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST) pour que l'organisme soit considéré agréé par le RCSST.

RÉFÉRENCE : Règlement canadien sur la santé et sécurité au travail., section XVI 16-12 par (2), : on y mentionne que la formation en secourisme doit être offerte par un titulaire d'une attestation d'un organisme agréé par une province.



Ceci dit : voici les organismes agréés par la CNESST pour la province du Québec :

- Ambulance St-Jean :instructeur secouriste général
- Croix-Rouge : moniteur de secourisme et Réanimation Cardio-Respiratoire (RCR)
- Fondation des maladies du cœur et de l'Accident-Vasculaire-Cérébral (AVC) : instructeur de premiers soins
- Société de sauvetage : moniteur de premiers soins

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/secourisme-en-milieu-travail/fournisseurs-formateurs>

2. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner a été prorogée:

Supprimer: la date de clôture **7 Avril 2021 - Heure avancée de l'Est (UTC-4)**; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation : **9 avril 2021 - Heure avancée de l'Est (UTC-4)**

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.